

CONDITIONS GENERALES EXPOSANT

MARCHE DE NOËL DE MOUGINS 8, 9 & 10 DECEMBRE 2023

☆ Dossier d'inscription :

LE MARCHE DE NOEL DE MOUGINS est ouvert aux professionnels, commerçants, artisans régulièrement immatriculés et pouvant en justifier.

CONDITIONS D'ADMISSION:

- Voir dossier de candidature exposant
- Les candidats présenteront un dossier à l'organisateur

Les dossiers devront être **complets** (photos et fiches techniques), afin de permettre une bonne évaluation de l'activité proposée et des produits mis à la vente. Un comité de sélection se réunira afin d'examiner les candidatures et de choisir les exposants sur le fondement de différents critères.

DATE LIMITE DE DÉPÔT DES CANDIDATURES : **20 NOVEMBRE 2023**

Les candidats devront présenter un dossier de candidature daté et signé comprenant notamment :

- Le dossier candidature dûment complété **NUMERIQUEMENT**
- Un exemplaire des conditions générales d'admission, daté, signé
- Une photocopie de la carte d'identité
- Un K-bis, une carte commerçant non sédentaire, une attestation d'inscription au registre des métiers, une photocopie certifiée conforme de la carte d'affiliation à la MSA, un certificat URSSAF ou un formulaire INSEE.
- Les documents remis doivent être datés de moins de 3 mois en prenant en compte la date de la manifestation
- Une attestation d'assurance responsabilité civile en cours de validité au moment de la prestation
- Des photos récentes en couleur des produits ainsi que du stand – Attention : un dossier sans photos est irrecevable
- Vos besoins en puissance électrique

Seuls les articles ou créations retenus sur l'offre de candidature pourront être commercialisés pendant LE MARCHE DE NOEL DE MOUGINS.

CRITÈRES DE SÉLECTION :

- Produit en rapport avec le thème de Noël
- Soin apporté à la présentation du dossier
- **ATTENTION : nous ne considérerons pas les dossiers envoyés sous format photo**
- Décoration du stand

Compte tenu de la volonté de l'organisateur de créer un événement de qualité, un comité de sélection aura pour mission d'examiner les candidatures pour l'attribution des emplacements.

L'attribution des emplacements se fait en fonction de critères qualitatifs liés aux objectifs et à l'image du MARCHE DE NOEL DE MOUGINS. L'organisateur se réserve le droit de limiter le nombre d'exposants par spécialité ainsi que le nombre de participations de chaque exposant.

Le rejet d'une demande ne donne lieu à aucune indemnité à quel titre que ce soit.

La sélection du dossier de l'exploitant aboutira à la signature d'un contrat de mise à disposition.

Merci d'envoyer vos dossiers complets à : nnagel@villemougins.com

Fait à Mougins, le ____ / ____ / _____

Signature :
Précédé de la mention « lu et approuvé »